



Question orale de M. TOJEROW : Sécurisation des piétons dans le quartier du Homborch pour la traversée de l'axe rue Engeland – avenue de la Gazelle.

M. Tojerow signale qu'il y a déjà plusieurs mois, des habitants du Homborch ont fait part de la dangerosité potentielle de la traversée de l'axe rue Engeland – avenue de la Gazelle en raison, d'une part, de la vitesse de circulation automobile et, d'autre part, du manque de passages piétons, singulièrement à la hauteur de l'Institut Pasteur et des arrêts de bus.

Toujours selon des habitants, la visibilité des voitures serait en outre assez réduite à cause de certains virages.

Il y a quelques semaines, une personne a été renversée par un véhicule avenue de la Gazelle.

Le Collège envisage-t-il de sécuriser la traversée de cet axe, par exemple par un passage piéton à hauteur des arrêts de bus situés devant l'Institut Pasteur, ainsi que par un casse-vitesse ?

M. l'Echevin Wyngaard répond que le budget extraordinaire 2025 prévoit un montant de 1.750.000 € pour le réaménagement complet de l'avenue de la Gazelle, qui ne se limitera donc pas au simple placement d'un dispositif ralentisseur ou d'une traversée piétonne.

Cependant, ce réaménagement prendra du temps, étant donné qu'il faudra introduire une demande de permis d'urbanisme, attribuer le marché public et solliciter des subsides. A priori, les travaux pourront être réalisés durant la seconde moitié de l'année 2026. D'ici un an et demi à deux ans, on devrait avoir un espace public entièrement reconfiguré, avec des trottoirs de qualité, une piste cyclable séparée, un gabarit de voirie plus compatible avec la limitation de vitesse à 30 km/h normalement en vigueur avenue de la Gazelle.

En réalité, l'installation d'un dispositif ralentisseur tel qu'un coussin berlinois n'est pas envisageable en raison de la déclivité du terrain, vu qu'il y a une pente de plus de 6 %.

Des traversées piétonnes seront toutefois bien aménagées à hauteur du carrefour débouchant sur la rue Engeland.

Le Collège va étudier l'éventualité d'une installation d'un passage piéton temporaire dans l'attente de ce réaménagement global, mais la présence d'un virage exige qu'on fasse preuve d'un surcroît de prudence à cet égard : si des accidents venaient à survenir à cet endroit à cause du virage, on ne manquerait pas de reprocher à l'administration communale d'y avoir contribué en incitant les gens à traverser la chaussée sur le passage piéton mis en place.

Le réaménagement du carrefour situé dans le bas de l'avenue de la Gazelle va être entamé cette année-ci, vu que le permis d'urbanisme a été délivré. Une zone verte et des traversées vont être créées, et le rétrécissement de la voirie contribuera à ralentir la vitesse. En outre, le passage piéton situé devant l'Institut Pasteur va être sécurisé.

Quoi qu'il en soit, l'avenue de la Gazelle constitue une priorité pour le Collège.

M. Tojerow rappelle que les habitants du quartier sollicitent depuis longtemps la mise en place d'infrastructures de sécurisation susceptibles de réduire la vitesse.

Le maintien du statu quo actuel étant difficilement acceptable, M. Tojerow demande si l'installation de feux de signalisation ne peut être envisagée pour améliorer la situation.

M. l'Echevin Wyngaard répond que l'installation de feux est toujours envisageable mais qu'elle requiert un arbitrage, car un feu avec bouton-poussoir coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros.

La commune n'a donc pas la capacité budgétaire d'installer un tel dispositif à tous les passages piétons. Si on commence à placer de tels feux dans des artères résidentielles, on risque d'être confronté à des dizaines de demandes qui ne pourront être assumées financièrement. C'est la raison pour laquelle la commune a tendance à réserver ce type d'installation aux abords d'écoles et aux zones commerçantes.

Quant au problème posé par la descente, le passage de lignes de bus de la STIB complique encore la situation, et la mise en œuvre d'une solution, que ce soit par la création de chicanes ou un dispositif répressif, ne pourra être entreprise que dans le cadre d'un projet de réaménagement global donnant l'opportunité de repenser tout l'espace public.

Quoi qu'il en soit, lorsque ce projet de réaménagement global sera connu, le Collège organisera une séance d'information afin de recueillir l'avis des habitants du quartier.